



Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 23  
Votants : 29  
Date de la convocation : 3 octobre 2017

**N° 17.10.09.01**

L'an deux mille dix-sept et le neuf du mois d'octobre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** : M. SAVY, M. BOUSQUEL, M. LARGUIER, Mme MICHEL, M. BRAEMER, M. DE CHAMBRUN, Mme VIGNERON, Mme MERLET, M. GREPINET, M. ROQUES, M. GRAVIER, M. CASTELL, MME CAMBON, M. ROESCH, M. LOPEZ, M. TUAL, Mme MOURIES, M. MUNOZ, Mme PLAYS, Mme DAMAIS, Mme MACHERY, M. BOUISSEREN, M. GOEPFERT.

**PROCURATIONS** :

Mme MOULAOUÏ en faveur de M. ROQUES  
Mme JULLIEN en faveur de M. BOUSQUEL  
Mme PASDELOU en faveur de M. ROESCH  
Mme PRIE en faveur de M. LARGUIER  
Mme GAUZY-CHABLE en faveur de Mme PLAYS  
M. SELKE en faveur de M. MUNOZ

## **Vue locale**

### **ELECTION D'UN NOUVEAU ADJOINT AU MAIRE**

### **SUITE A LA DEMISSION D'UN ADJOINT AU MAIRE DE SES FONCTIONS D'ADJOINT**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Monsieur Jean-Luc SAVY, Maire, rapporteur**, rappelle aux membres de l'assemblée, que par délibération n° 14.04.06.01 en date du 6 avril 2014, le Conseil municipal fixait à huit (8) le nombre d'adjoints au Maire.

Par courrier du 06 septembre 2017, Madame Audrey THALY-BARDOL présentait sa démission de ses fonctions de 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire. Cette démission était acceptée le 14 septembre 2017 par le représentant de l'Etat dans le département de l'Hérault.



## **IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-22,

Vu la délibération n° 14.04.06.01 du 6 avril 2014, fixant à huit (8) le nombre d'adjoints au Maire de JUVIGNAC,

Vu la démission en date du 06 septembre 2017 de Madame Audrey THALY-BARDOL de ses fonctions d'adjoint au Maire de JUVIGNAC,

Eu égard aux dispositions qui viennent d'être énoncées, et après un appel à candidature :

Sont candidats :

- ✓ Monsieur Laurent ROESCH
- ✓ Monsieur Stéphane GOEPFERT

Après s'être assuré que le quorum est atteint, il est procédé à l'élection du nouvel adjoint au Maire au 8<sup>ème</sup> rang dans le tableau des adjoints au Maire, au scrutin secret à la majorité absolue.

**Déroulement du scrutin :**

**Nombre de votants : 29**

**Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29**

**Nombre de bulletins blancs : 7**

**Nombre de nuls : 1**

**Nombre de suffrages exprimés : 21**

**Majorité absolue : 12**

**Nombre de bulletins obtenus pour Monsieur Laurent ROESCH : 20**

**Nombre de bulletins obtenus pour Monsieur Stéphane GOEPFERT : 1**

**Vu les résultats des scrutins auxquels il a été procédé, Monsieur Laurent ROESCH est proclamé adjoint au maire et immédiatement installé à la 8<sup>ème</sup> place du tableau.**

Le nouveau tableau du Conseil municipal est donc le suivant :